Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260305-DCM20260503030-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	25
Votants	27

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars 2026 à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ETHORÉ, Maire,

Présents : Bernard ETHORÉ, Audrey GRUEL, Roland HERCOUËT, Sylvie LEROY, Gérard BÉRRÉE, Stéphanie DUMAND, Dominique BOISSEL, Catherine ROBIN, Bruno BOURGEOIS, Odette GUILLARD, Daniel GUERARD, Chantal PERSAIS, Joël TARDIF, Sophie RICHARD, Valérie BÉRRÉE, Anne BRIONNE, Pascal MOISAN, Julien CHARON, Anaïs ANGÉ, Sophie CHAPRON, Nicola VERON GRUAU, Guewen GET, Thérèse POIRIER, Julien BOIVIN, Jean-Yves GOUILLET

Excusés ayant donné procuration : Thierry BERTRAND à Pascal MOISAN, Véronique DUTAY à Odette GUILLARD

Absents : Vanessa BEAUJOUAN, Frédéric PAULY

A été nommée secrétaire : Joël TARDIF

2026-0503-030 – Aménagement – cadre de vie : réattribution du lot A (terrain à bâtir) de la rue de la Comète de Halley

La délibération n°2024-1212-096 relative au choix des candidatures retenues pour l'accession des deux terrains à bâtir rue de la Comète de Halley
Depuis cette délibération, les candidats au Lot A se voient dans l'obligation de se retirer en raison d'un refus de prêt bancaire.
Conformément au règlement d'attribution, la commune a contacté le candidat suivant sur la liste des candidats : Mme BELLEGO et M. DE FREITAS qui ont confirmé leur souhait d'acquérir le lot A.

Il est proposé de retirer l'attribution du lot A à Mme. POUSSE et M. LE CALVEZ et de l'attribuer à Mme BELLEGO et M. DE FREITAS.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU Le Code de la propriété des personnes publiques,
VU la délibération n°2022-1310-095 – Urbanisme – détachement de deux terrains à bâtir issus de la parcelle cadastrée section BP n°485 – accord de principe
VU la délibération n°2024-1212-096 – Aménagement et cadre de vie – choix des candidatures retenues pour l'accession des deux terrains à bâtir rue de la Comète de Halley
VU le règlement d'attribution des terrains communaux à bâtir,

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260305-DCM20260503030-DE

Considérant que l'acquéreur initialement retenu a informé la commune de son retrait du projet suite à un refus de prêt,
Considérant que ce retrait entraîne la caducité de l'attribution initiale,
Considérant que, conformément au règlement d'attribution, la commune a contacté le candidat suivant sur la liste des demandes,
Considérant que Mme BELLEGO et M. DE FREITAS ont confirmé leur souhait d'acquérir le lot A aux conditions fixées par la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Retire l'attribution du lot A précédemment accordée à Mme. POUSSE et M. LE CALVEZ,
- Attribue le lot A, terrain communal à bâtir situé rue de la Comète de Halley, cadastré section BP n°618, d'une superficie de 326 m², à Mme BELLEGO et M. DE FREITAS,
- Précise que la vente est consentie conformément au règlement d'attribution des terrains communaux à bâtir et au prix fixé par délibération du Conseil municipal ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Pour : 27 – Contre : 0 – Abstention : 0

Le Maire
Bernard ETHORÉ

Le Secrétaire de séance,
Joël TARDIF